



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMpte-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE 16/06/2025 A 20 HEURES 30

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 26

Pouvoirs : 6

Votants : 32

Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Chantal ROCHE, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS-MOREAU.

Absent(s) ayant remis un pouvoir :

Mme Yolande CHAREYRE donne pouvoir à Mme Geneviève HECTOR
Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET
M Jean Pierre NEMOZ donne pouvoir à Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES
M Edouard WILLEMIN donne pouvoir à M Gerbert RAMBAUD
M Roland BADOIL donne pouvoir à Mme Brigitte REGIS MOREAU
M Christian NEUVILLE donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN

Absents :

Mme Chantal BERTHILLON

Secrétaire : Mme Béatrice DUMORTIER.

Délibérations :

1. URBANISME - Révision des Plans Locaux d'Urbanisme des communes déléguées de Vaugneray et de Saint-Laurent-de-Vaux valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune nouvelle de Vaugneray – Bilan de la concertation et arrêt du projet de PLU de la commune nouvelle de Vaugneray.

Le Conseil municipal, **par 5 abstentions, 27 voix pour ; (unanimité des suffrages exprimés)**

Tire le bilan de la concertation de façon favorable, considérant que les modalités ont été mises en œuvre et que les observations ont été prises en compte dans les limites de l'intérêt collectif et de la législation en vigueur (cf. pièce annexée à la délibération) ;

Arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune nouvelle de Vaugneray tel qu'il est annexé à la présente ;

Précise que le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté sera communiqué pour avis :

- Aux personnes publiques associées à son élaboration, mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'urbanisme ;
- Aux organismes ayant demandé à être consultés dont les communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés ;
- Aux présidents d'associations agréées qui en feront la demande ;
- A l'autorité environnementale pour qu'elle puisse formuler un avis sur l'évaluation environnementale et le projet de document ;
- A la Commission Départementale de la Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) conformément à la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF) publiée le 13 octobre 2014 ;

Précise que la présente délibération sera affichée durant un mois en mairie ;

Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation des présentes.

2. ASSOCIATIONS - Subventions aux associations – exercice 2025

Le Conseil municipal,

Adopte les subventions suivantes :

par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) Sou des Ecoles (1 550€) ; Amicale de St Laurent de Vaux (300€) ; OVE (474€) ADAPEI (450 €), ABAPA (200 €), Amicale du Personnel Communal (5 000 €), Prévention Routière (250€) Temps et Partage (1 000 €), Jeunes Sapeurs-Pompiers (1 200€), Souvenir Français (400€), Twirling-bâton (1 500 €), Association musicale (3 000 €), Cie des Fontaines (200 €), Araire (300€), Amicale Boule (500 €) .

par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés), USOL Trail (500€), USOL Outdoor (500€), USOL Triathlon (500€)
MM Daniel MALOSSE et Joao DA ROCHA sortent de la salle et ne prennent pas part au vote

par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés), OGEC crédit projet (4 300€)
Mme Isabelle VIDAL est sortie de la salle et n'a pas pris part au vote

par 5 abstentions, 26 voix pour, (unanimité des suffrages exprimés), Fanfare (4 000 €)
M Rémi GILLET est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote

par 5 abstentions, 27 voix pour, (unanimité des suffrages exprimés), SECOL (500 €)

par 29 voix pour (unanimité des suffrages exprimés), Comité des fêtes (2 500€)
Henri COQUARD, Danielle CHARVOLIN, Chantal ROCHE, sont sortis de la salle et n'ont pas pris part au vote

par 28 voix pour (unanimité des suffrages exprimés), CINÉVAL (12 000€)
Gérard DUPLAT, Yohann DUMAS, Véronique DUMAS et Ghislaine FROMM, sont sortis de la salle et n'ont pas pris part au vote

Précise que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget principal 2025

3. ASSOCIATIONS - Subvention 2025 USOL général

Le Conseil municipal, **par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**
MM Daniel MALOSSE et Joao DA ROCHA sortent de la salle et ne prennent pas part au vote
Décide d'accorder une subvention de 22 559,65 € à l'USOL dans les conditions susmentionnées pour l'exercice 2025.
Acte de la mise à jour du tableau des subventions joint en annexe.
Dit que ces subventions seront mandatées au compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » du budget primitif de l'exercice 2025

4. ASSOCIATIONS - Subvention 2025 MJC dans le cadre de la convention territoriale globale

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**
Accorde une subvention de 54 628,00 € à la MJC dans le cadre de la convention territoriale globale.
Dit que ces subventions seront mandatées au compte 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » du budget primitif de l'exercice 2025.

5. ASSOCIATION - Subvention saison 2024-2025 relative au fonctionnement du théâtre « Le Griffon » - versement du solde

Le Conseil municipal, **par 3 abstentions, 29 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**
Décide du versement du solde de la subvention pour la saison 2024-2025 pour un montant de 24 676,20€
Dit que cette subvention sera mandatée au compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » du budget primitif de l'exercice 2025, régulièrement approvisionné.

6. ACTION SOCIALE – Subvention 2025 au Centre communal d'action sociale de Vaugneray

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**
Autorise Monsieur le maire à verser une subvention de 55 000 € au CCAS.
Précise que les crédits sont inscrits au budget principal 2025.

7. SCOLAIRE - Subvention de fonctionnement à l'école privée "Notre Dame des Vallons" pour les classes maternelles – année scolaire 2024-2025

Le Conseil municipal, **par 5 abstentions, 26 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**
Mme Isabelle VIDAL sort de la salle et ne prend pas part au vote
Vote une subvention de fonctionnement de 136 565,72 € pour l'année scolaire 2024-2025 à l'école privée " Notre Dame des Vallons " pour les classes maternelles
Dit que le montant sera prélevé au chapitre 65 du budget 2025 dûment approvisionné.

8. SCOLAIRE - Subvention de fonctionnement à l'école privée "Notre Dame des Vallons" pour les classes élémentaires - année scolaire 2024-2025

Le Conseil municipal, **par 5 abstentions, 26 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Mme Isabelle VIDAL ne prend pas part au vote et sort de la salle

Vote une subvention de fonctionnement de **66 816,90 €** pour l'année scolaire 2024-2025 à l'école privée "Notre Dame des Vallons" pour les classes d'élémentaire ;

Dit que le montant sera prélevé au chapitre 65 du budget 2025 dûment approvisionné.

9. MARCHES PUBLICS – Opération Construction d'un pôle santé, rue de la déserte - 69670 VAUGNERAY- Avenants

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve les avenants aux marchés de travaux conformément au tableau récapitulatif précédemment mentionné.

Lot	Dénomination	Entreprise	Montant prix HT	Avenant	Montant marché suite avenant	Variation
0	DEMOLITION DESAMIANTAGE*	DELORME CONCEPT TP	53 450,00		53 450,00	
1	TERRASSEMENT ABORDS VRD	RIVOLLIER	237 299,15	720,00	238 019,15	0,30
2	MACONNERIE	GIRAUD	395 000,00		395 000,00	
3	CHARPENTE BOIS COUVERTURE TUILLES ZINGUERIE BARDAGE	PASSELEGUE	177 994,38	2 213,40	180 207,78	1,24
4	ENDUITS DE FACADES	GUELPA	28 447,86		28 447,86	
5	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM OCCULTATIONS	JOURNET	120 7,00	-730,00	119 727,00	-0,10
6	METALLERIE	CSL	43 250,43	1 767,00	45 017,46	4,09
7	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	Ateliers PONCHON	129 045,77	2 628,34	131 674,11	2,04
8	PLÂTRERIE ISOLATION PEINTURE	LARDY	229 165,23	-14 608,79	214 556,44	-6,38
9	CHAPE CARRELAGE FAIENCE	SELFIDA CARRELAGE	45 264,97	738,77	46 003,74	1,63
10	REVÊTEMENT SOLS SOUPLES	COURBIERE	34 857,38		34 857,38	
11	ASCENSEUR	COPAS ASCENSEUR	28 210,00		28 210,00	
12	CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE	CROS THERMIQUE	215 918,15	451,89	216 370,04	0,21
13	ELECTRICITE COURANT FAIBLE	NOALLY	122 141,20		122 141,20	
14	INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUE	6ENERGIES	46 452,00		46 452,00	
15	PORTES AUTOMATIQUES	KONE	6 700,00	650,00	7 350,00	9,70
			1 913 653,52	-6 169,39	1 907 484,13	-0,32

Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants au marché de travaux avec les entreprises titulaires.

Dit que la dépense correspondante est inscrite au budget principal 2025.

10. FINANCES-Emprunt de 500 000 €

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve le projet d'emprunt de 500 000 € dans les conditions susvisées avec la Caisse d'épargne Rhône Alpes.

Décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt relatif à cet emprunt et à procéder ultérieurement sans autre délibération à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat.

Dit que les crédits sont inscrits au budget principal 2025.

11. FINANCES- Demande de subvention au titre du partenariat territorial pour l'opération réseau de chaleur

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve l'opération des travaux de construction d'un réseau de chaleur pour un montant de 2 860 000 € HT

Sollicite l'attribution d'une subvention au DEPARTEMENT DU RHONE pour l'année 2025.

Précise que le financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT
Etudes	65 000,00 €	600 000,00 €	CEE
Travaux	2 795 000,00 €	1 195 000,00 €	ADEME
		443 000,00 €	DSIL
		50 000,00 €	PARTENARIAT TERRITORIAL
		572 000,00 €	Autofinancement
TOTAL	2 860 000,00 €	2 860 000,00 €	TOTAL

Autorise Monsieur le Maire à constituer et signer le dossier de demande de subvention.

12. FINANCES - Créances irrécouvrables - Créances admises en non-valeur – budget principal

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Décide d'admettre en non-valeur les créances présentées dont le montant s'élève à 285,53€.

Dit que l'encaissement de ces recettes sera toutefois poursuivi, notamment dans le cas d'un changement de situation financière des débiteurs.

Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au compte 6541 du budget principal.

13. FINANCES - Créances irrécouvrables - Créances éteintes – budget principal

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Décide d'admettre en créances éteintes les créances présentées dont le montant s'élève à 46 148, 12€.

Dit que l'encaissement de ces recettes sera toutefois poursuivi, notamment dans le cas d'un changement de situation financière des débiteurs.

Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au compte 6542 du budget principal.

14. FINANCES – Acceptation remboursement de sinistre

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve le remboursement pour le sinistre du restaurant scolaire

Autorise Monsieur le Maire à signer l'offre de règlement pour un montant de 271 958,16€.

15. VOIRIE-Convention de mise en valeur d'un poste de distribution publique d'Electricité

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve le projet de mise en valeur du poste de distribution publique d'électricité avec contrepartie financière 50 % du coût global de l'opération de mise en valeur, jusqu'à concurrence de 500€ d'ENEDIS

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention fournie en annexe.

16. INTERCOMMUNALITE- nombre de conseillers communautaires issus des différentes communes de la CCVL, à compter du mandat 2026-2032

Le Conseil municipal, **par 2 abstentions, 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Fixe à 39 le nombre de conseillers communautaires issus des différentes communes de la CCVL, à compter du mandat 2026, suivant la répartition ci-dessus,

Autorise le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

17. INTERCOMMUNALITE- Restitution Yzeron local Office du Tourisme des Vallons du Lyonnais « OTVL »

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve la modification des statuts de la CCVL qui consiste à supprimer la mention du local de l'Office de Tourisme des Vallons du Lyonnais de la rubrique « Patrimoine »,

Approuve la restitution du local de l'OTVL à la commune d'Yzeron.

Communications :

1. Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal (L.2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales).

Séance levée à 23h10 , vu par Nous,
Daniel JULLIEN, Maire de la commune nouvelle de Vaugneray (Rhône),
pour être affiché le 17/06/2025 à la porte de la Mairie.

